

Résultats du sondage sur la modification du règlement pour la pêche au lac Mandanna

Question 1 : Êtes-vous d'accord avec cette modification du règlement?

	Fréquence	Pourcentage
Oui	18	42 %
Non	25	58 %
Total	43	100 %

Question 2 : Pourquoi?

Réponses libres des personnes qui ont répondu OUI :

- Beaucoup de restrictions ont été imposées pour la pêche dans les lacs autour de Carmacks.
- Raisonnable si on surveille constamment les populations dans le lac pour s'assurer qu'ils ne s'appauvrissent pas au point de compromettre leur viabilité. Par ailleurs, les membres des Premières nations devraient être tenus de signaler leurs prises de façon à ce qu'on puisse savoir exactement combien de poissons sont pêchés par tous les groupes d'utilisateurs.
- Ça fait plaisir de voir que les restrictions imposées antérieurement ont porté leurs fruits; les sacrifices réalisés pour permettre le rétablissement des populations devraient être récompensés par la réouverture de la pêche.
- C'est une approche raisonnable. La remise à l'eau des prises est parfois nécessaire.
- Je pense que cette modification au règlement est un bon compromis entre l'ouverture complète de la pêche dans ce lac en permettant une certaine récolte par titulaires de permis de pêche et l'imposition de limites en matière de pêche avec remise à l'eau pour refléter les valeurs traditionnelles. L'entente définitive de la Première nation de Little Salmon/Carmacks précise que le lac Mandanna est utilisé par la Première nation à des fins alimentaires; il est donc important que les règlements de pêche dans ce lac reflètent les valeurs de la Première nation.
- Ça me semble une bonne limite pour préserver les populations de touladi.
- Si la Première nation est d'accord avec les modifications proposées et que des mesures de

surveillance et d'application du règlement sont mises en place, je suis en faveur.

- Ce lac est d'accès suffisamment difficile; il me semble raisonnable d'ouvrir la pêche de façon contrôlée (c.-à-d. en permettant de ne garder qu'un seul poisson de moins de 60 cm).
- Équitable
- Il faut protéger le territoire traditionnel pour les générations futures.

Réponses libres des personnes qui ont répondu NON :

- Quand une restriction n'est pas fondée sur les meilleures preuves scientifiques disponibles, elle s'avère particulièrement frustrante (et, je crois, moins susceptible d'être respectée).
- À cause de ceux qui, dans le passé, ont tout pêché ce qu'il y avait à pêcher.
- Donnez plus de temps aux populations de se rétablir. Il n'y a en pratique aucun moyen véritable de faire respecter la limite de prise globale; l'abstention volontaire ne s'est jamais avérée efficace.
- J'ai grandi à Carmacks et à mes yeux le lac Mandanna a toujours été et est encore un trésor caché. J'ai appris des Aînés à pêcher et à piéger, et ouvrir le lac à la pêche récréative ferait disparaître l'élément traditionnel autochtone.
- Je suis contre la pêche sportive avec remise à l'eau; les poissons meurent.
- Je veux que les populations se régénèrent en grand nombre.
- Je ne pense pas. Parce qu'il n'y aura plus de poisson pour répondre à nos besoins futurs.

- Les populations de poisson sont encore trop peu nombreuses.
- Parce que si on va de l'avant avec ça, il ne restera plus de poisson pour les générations futures, surtout si on autorise la pêche sportive.
- Ni safari-pêche ni pêche sportive.
- Le lac ne peut pas survivre à ce genre de pêche.

Question 3 : Si non, quelle serait votre recommandation?

- Laisser le règlement tel quel.
- Interdire la pêche quelques années encore pour voir si les populations de poisson augmentent.
- On parle de pêche récréative. Qui a besoin de 5 poissons dans ce cas-là?
- Laisser le règlement tel quel.
- Prolonger l'interdiction pour cinq autres années... afin de s'assurer que les ressources sont plus que rétablies!!
- Dans le cas présent, je suis d'accord pour ouvrir la pêche au touladi de façon modérée (1 par jour, < 26 po de long), et pour offrir un programme plus général d'éducation du public sur la pêche avec remise à l'eau afin de réduire le taux de mortalité des poissons et mieux faire connaître le point de vue des Premières nations sur la pêche. En raison de ce qui précède, je suis fortement opposé à l'établissement d'une limite de prise globale de cinq poissons.
- Laisser le règlement tel quel.
- Continuer à protéger les populations.
- Laisser le lac se rétablir, protéger la région.
- Laisser les choses telles qu'elles sont.
- Laisser les populations de poisson se régénérer.
- Attendre que la population se soit rétablie.
- Continuer d'interdire la pêche au lac Mandanna jusqu'à ce que le nombre de poissons augmente.
- Remettre à l'eau les poissons sans les blesser.
- Mettre fin à la pêche sportive. Laisser les populations se rétablir.

Question 4 : Êtes-vous un résident du Yukon?

	Fréquence	Pourcentage
Oui	43	100 %
Non	0	0 %
Total	43	100 %

Question 5 : Où habitez-vous?

	Fréquence	Pourcentage
Whitehorse	23	53 %
Carmacks	16	37 %
Autre	4	9 %
Total	43	100 %

Question 6. Êtes-vous d'ascendance autochtone?

	Fréquence	Pourcentage
Oui	11	26 %
Non	26	60 %
Préfère ne pas répondre	6	14 %
Total	43	100 %

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
 environmentyukon@gov.yk.ca
 867-667-5117

